

Aménagements des postes de travail pour les personnes handicapées moteurs

Les troubles de la motricité entraînent une atteinte partielle ou totale de la mobilité, notamment des membres supérieurs ou/et inférieurs, et parfois une difficulté à communiquer. Appareillées ou non, les personnes à mobilité réduite éprouvent des difficultés par manque de force, de coordination, d'équilibre ..., à se déplacer, mais aussi à conserver une position debout ou assise. Certaines d'entre elles ne peuvent se déplacer qu'en utilisant un fauteuil roulant, tandis que d'autres, semi-ambulantes, marchent difficilement ou doivent s'appuyer sur des cannes ou béquilles. Parmi elles, les personnes atteintes d'infirmité motrice cérébrale (IMC) présentent des mouvements lents, incoordonnés, souvent saccadés, imprécis et une marche difficile. Les expressions du visage peuvent être également incontrôlées et la parole difficilement compréhensible, voire impossible.

Du fait de leur déficience, les personnes handicapées moteurs peuvent éprouver des difficultés à accéder au poste de travail, à l'information ou aux moyens de communications. Il faut donc prendre en compte la nature et les conséquences de leur handicap : hémiplégie, paraplégie, tétraplégie, myopathie, sclérose en plaques, poliomyélite, infirmité motrice d'origine cérébrale, ...

Voici une liste des aides techniques les plus courantes :

- téléphone mains libres,
- téléphone à grosses touches,
- porte copies électriques,
- commande à distance par ultra-son,
- commande buccale,
- commande ordinateur par le regard,
- grand clavier à cavités pour maintien du stylo de saisie,
- clavier virtuel,
- souris alternatives,
- contacteur,
- joysticks,
- bras robotique.

Modèles de poste et périphériques adaptés

